COMITÉ DE DIRECTION
Bureau Exécutif
PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du :	**Mardi 28 novembre 2023**
Par :	**Visioconférence – 17h00**
Présidence :	**M. Eric BORGHINI**
Présents :	**Mme Véronique LAINE, MM. Vincent CASERTA, Philippe DI MARCO, Jean Louis DISTANTI, Noël MANNINO, Mathieu SAVY**
Excusé(s) :	**Néant**
Assiste(nt) à la séance :	**MM. Raphaël BOUTIN, Arnaud DOUDET** **Mme Florence DERBESY**

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

Conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts de la LMF, le Président a décidé de convoquer un Bureau Exécutif par visioconférence.

1. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

● **Evènements**

Le Président, accompagné de MM. Karim ABED, Président de la CRA, Maxime APRUZESSE, Cyril BOURREAU, C.T.R.A, s'est rendu au club MINOTS DE MARSEILLE dans le cadre de l'ouverture d'une école d'arbitrage « Referee School » ; initiative très intéressante et novatrice, mettant les joueurs de U6 à U12 à l'arbitrage pour les sensibiliser, procéder à des détections et inscrire les plus motivés à 13 ans à la FIA. La Ligue sera présente pour accompagner le club si nécessaire.

Le 13 décembre 2023, le Président recevra les représentants d'un collège de l'Académie Aix-Marseille ayant une classe en arbitrage pour laquelle les CTRA donnent des cours actuellement.

2. POINT CAMPUS

Le dossier administratif a été déposé dans les délais à la DDTM et répond à toutes les questions de l'Administration.

Sur le plan financier, l'avancement est également très engagé avec différentes perspectives liées au schéma juridique. Une réunion du Comité de Pilotage se tiendra le mercredi 13 décembre 2023 à 16h00.

3. POINT SUR LA REVALORISATION DES INDEMNITÉS DES OBSERVATEURS ET DÉLÉGUÉS

Le Bureau Exécutif décide de revaloriser l'indemnité minimale des observateurs et délégués passant de 36 € à 39 € à partir du 1er janvier 2024.
Concernant la continuité de la prise en charge des frais des délégués de la R1 Féminine, une étude financière sera réalisée.

4. JOURNÉE DES BÉNÉVOLES

Sur proposition de la C.R. Bénévolat Mixité, le Bureau Exécutif valide la date de festivité du samedi 6 juillet 2024, sous réserve du nombre de participants.

Le Bureau Exécutif arrête la date du mardi 9 janvier 2024 à 16h30, pour la cérémonie des vœux du Président et remises de médailles.

Le Bureau Exécutif remercie les élus ayant fait des propositions de noms pour les bénévoles du mois.

5. RETOUR SUR 2 ÉVÈNEMENTS

● Match France / Gibraltar du 18 novembre 2023, avec l'évènement « cérémonie des éducatrices » en amont venant récompenser les éducatrices formées au cours de la saison dans le cadre des Méditerranéennes du Football.

● Table ronde sur le Football Féminin au stade vélodrome le lundi 20 novembre 2023, évènement organisé par la LMF avec la participation de nombreux clubs Féminins, d'intervenants, la présence des membres de la Commission Fédérale du Haut Niveau du Football Féminin. Très belle réussite et dynamique, le Bureau Exécutif adresse ses félicitations aux personnes mobilisées et plus particulièrement à Olivier MEDAN.

6. DIVERS

● District Côte d'Opale nous adressant un appel à solidarité suite aux intempéries subies dans leur territoire. Le bureau Exécutif décide d'allouer un bon d'achat NIKE d'une valeur de 7 500 € à valoir chez notre partenaire équipementier Ekinsport.

● Sur proposition de la C.R.A., le Bureau Exécutif valide l'honorariat de Mme Stéphanie CHAZAL.

● Le Bureau Exécutif enregistre la démission de M. Oualid KRID, membre de la C.R. Statut de l'Arbitrage.

● Le Bureau Exécutif valide la fermeture de la ligue du mardi 26 décembre au mardi 2 janvier 2024 ; réouverture le mercredi 3 janvier 2024.

● Finales Coupes Méditerranée. Suite à l'appel à candidatures en septembre dernier et selon le cahier des charges, 9 clubs ont candidaté pour recevoir les 9 finales de la LMF les 18 et 19 mai 2024. Après étude des dossiers, le Bureau Exécutif décide de porter son choix sur le club et les installations de GARDIA CLUB. Il adresse ses remerciements à tous les clubs.

● M. Noël MANNINO indique que certains matches régionaux n'ont pas été couverts par les arbitres du District de Provence ce week-end.

● M. Jean Louis DISTANTI fait part de la qualification de l'Equipe de France U17 à la Finale de la Coupe du Monde U17 2023.
Le Bureau Exécutif adresse toutes ses félicitations aux joueurs, à l'encadrement, et plus particulièrement à Laurent LAUZUN, entraineur adjoint et Directeur du Pôle Espoirs de la LMF.

7. AFFAIRES COURANTES

Extrait du PV de la Commission Fédérale et Contentieux du 19 octobre

FC BEAUSOLEIL, demande d'application de l'article 164 des règlements généraux

La Commission autorise le FC BEAUSOLEIL à utiliser, pour la saison en cours, dans son équipe engagée en Championnat Départemental 1 U16, 1 autre joueur supplémentaire titulaire d'une licence mutation, soit un total de 2 mutés supplémentaires dans cette équipe, en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux.

****

La séance est levée à 18h30.

Eric BORGHINI
Président